



PROTOCOLE SANITAIRE


Que vous soyez coworkers résidents ou nomades, domiciliés, utilisateurs de nos salles de réunion ou simples visiteurs, nos mesures ont été pensées pour vous protéger et vous permettre de travailler en toute sérénité

- 
1. Obligation de se désinfecter les mains pour toute personne qui entre dans les locaux du Coworking et de porter le masque dans les espaces communs
 2. PASS SANITAIRE obligatoire dans les espaces partagés dit "de Coworking" pour les nomades et les résidents.
 3. Pas plus d'1 personne à la fois dans les espaces d'attente.

Salles de réunion

- 
1. Pass sanitaire non obligatoire si moins de 50 personnes
 2. Port du masque obligatoire si le respect de la distanciation physique ne peut être respecté.
 3. Désinfection régulière.
 4. Mise à disposition de lingettes et gels hydroalcooliques.
 5. Obligation d'aérer au minimum 15 minutes 3 fois par jour.


Bureaux

- 
1. Pas de pass sanitaire.
 2. Dans chaque bureau, respecter les règles de distanciation physique. A défaut, Plexiglas disponible sur devis pour les bureaux privatifs.
 3. Port d'un masque obligatoire si malgré la mise en place des mesures précédentes, le respect de la distanciation physique ne peut être respecté.
 4. Obligation d'aérer au minimum 15 minutes 3 fois par jour.


Espaces partagés avec placement libre

1. Pass Sanitaire Obligatoire à présenter à l'arrivée.
2. Plexiglas, gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes mis à disposition.
3. En cas de pandémie, des places fixes seront attribuées.

Cuisine et espaces détente

- 
1. Se laver les mains avant et après utilisation à l'aide de savon ou gel hydroalcoolique.
 2. Privilégier l'usage d'une tasse attitrée pour chaque personne résidente et les gobelets pour les nomades.
 3. Mise à disposition de sucre et café en dosettes.
 4. Mise à disposition de lingettes et produits désinfectants pour que chacun nettoie après son passage (cafetière, théière, robinets, etc...).
 5. Obligation d'aérer au minimum 15 minutes 3 fois par jour.

Sanitaires et Entretien des locaux

- 
1. Se laver les mains avant et après utilisation à l'aide de savon ou gel hydroalcoolique.
 2. Mise à disposition de distributeur de savon et essuie-mains jetables.
 3. Ménage fait entièrement dans tous les espaces deux fois par semaine .

PROTOCOLE SANITAIRE

Que vous soyez coworkers résidents ou nomades, domiciliés, utilisateurs de nos salles de réunion ou simples visiteurs, nos mesures ont été pensées pour vous protéger et vous permettre de travailler en toute sérénité

Accès et responsabilité

1. **Toute personne présentant des symptômes est invitée à ne pas se rendre dans les Espaces du Coworking by Adezio** et à consulter un médecin sans délai.
2. Dans le cadre du COVID-19, les mesures nécessaires sont celles préconisées par le Gouvernement, en particulier les mesures prises pour respecter les gestes barrière et les règles de distanciation. Aux termes de la loi, « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés » et il doit veiller à « l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».
3. **Ainsi, il n'incombe pas à la Direction du Coworking by Adezio de garantir l'absence de toute exposition des Coworkers-salariés ou des Coworkers-entrepreneurs individuels à des risques de contamination.**
4. L'obligation de la Direction du Coworking by Adezio est une obligation de moyen. Cette dernière peut donc s'exonérer de sa responsabilité en prouvant qu'elle a mis en œuvre les mesures de prévention nécessaires préconisées par le Gouvernement, en particulier les mesures prises pour respecter les gestes barrières et les règles de distanciation (Mise à disposition de savon, gels hydroalcooliques, désinfectant, plexiglas...)
5. Chaque Coworker (salarié ou travailleur indépendant) est acteur de sa propre protection. Il lui incombe donc, au regard du risque de contamination, d'assurer sa propre protection, en respectant par exemple "les gestes barrières", et celle des tiers évoluant dans leur environnement immédiat de travail.
6. **Chaque Coworker qui reçoit des clients, uniquement sur rendez-vous, dans les Espaces du Coworking by Adezio doit prendre les mesures nécessaires pour en assurer leur sécurité.** Au vu des moyens mis en œuvre, la Direction du Coworking by Adezio ne pourrait être tenue responsable d'un quelconque risque de contamination.
7. Chaque Coworker résident est responsable de son accès privé via clés et badge.



Numéros utiles :

DIRECTION du Coworking By Adezio : 06.50.11.51.92

XEFI (Internet/Wifi) : 04.90.02.03.04

PROXITEL (Réseau tel et internet) : 04.90.84.40.88

EDF : 09 69 32 15 15

Services des eaux (SDEI) : 0810 439 439

URGENCES : 15